



## SOMMAIRE

### 1 ÉDITORIAL

#### 2-7 AUTORITÉ

Horaires d'ouverture des bureaux  
et numéros d'urgence

Extraits des décisions du Conseil

Transfert de bureaux à Muraz

Conseil général

#### 8-9 INFRASTRUCTURE

Mise en place d'un dégrilleur

Sécurisation des torrents

#### 10-13 ENVIRONNEMENT

Collombey-Muraz, 4<sup>e</sup> cité de l'énergie

La Lex Tamoil

Taxe sur les déchets

#### 14-15 BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a 25 ans!

Les coups de coeurs  
des bibliothécaires

#### 16-21 VIE LOCALE

70 ans du Théâtre du Rovra

Interview du directeur  
de l'EMS La Charmaie

L'Association Sparadrap

#### 22-25 RÉTROSPECTIVE

Retour sur l'année 2015

#### 26-28 INFORMATION

Déneigement et salage des routes

Nouvelle identité visuelle  
pour la commune

Accession à la majorité

Année scolaire 2016-2017

## ÉDITORIAL



par Jean-Luc Planchamp  
Conseiller communal

## La sécurité, un acte citoyen pour les citoyens...

Souvenez-vous! Un des objectifs de la législature 2013-2016, fixés par le Conseil communal, est d'améliorer la qualité de vie dans nos villages.

Partant de ce principe, la Sécurité devient un des points essentiels dans la réussite de cet objectif.

Tout d'abord, l'étroite et bénéfique collaboration avec la police de Monthey. Savez-vous que sa présence sur notre territoire communal représente un total annuel de 4'000 heures environ, soit 11 heures de moyenne par jour? Ses tâches sont avant tout de la prévention, de la formation dans les écoles, de la présence sécuritaire, des constats ou rapports demandés par l'autorité communale et parfois, il est vrai, des interventions. Depuis le début de l'année, des contrôles radars ont en outre été organisés aux abords directs des écoles et dans les zones à vitesse réduite, toujours dans le but de sécuriser au maximum nos concitoyens.

La lutte contre les incivilités fait aussi partie de nos préoccupations. La tolérance zéro est de mise sur notre commune. La pose, parfois décriée, de caméras dans les zones scolaires nous a aidés dans plusieurs cas à confondre les auteurs et d'en freiner le développement.

La commune de Collombey-Muraz a fait preuve de pionnière en initiant le rôle d'accompagnatrices scolaires, permettant de corriger le comportement inadapté de nos chères petites têtes blondes lorsqu'elles traversent des axes importants de circulation. Un projet novateur dont les premiers résultats sont très positifs.

Autre élément important de notre sécurité est notre corps de sapeurs pompiers. Suite à une campagne de recrutement organisée en 2014, notre corps a eu le plaisir d'accueillir une dizaine de nouveaux membres, ce qui porte notre effectif actuel à une cinquantaine de pompiers volontaires dont la qualité première est l'envie de porter secours ou de rendre service à son prochain. Le projet d'une caserne commune avec Monthey

n'influencera en rien ce fantastique dynamisme qui prévaut actuellement chez les pompiers de notre commune puisque ce partenariat avec notre commune voisine se base sur un partage des infrastructures mises à disposition.

Un autre résultat tangible de la politique de sécurité menée sur notre territoire communal est la pose toute récente de défibrillateurs cardiaques dans les villages des Neyres et d'Illarsaz, la formation étant assurée de main de maître par notre corps de samaritains.

De grands chantiers sont encore en cours dont un des principaux est la mise sur pieds d'une politique de stationnement uniforme sur l'ensemble de notre territoire communal. Les objectifs principaux de ce projet sont de diminuer le trafic et les mouvements de véhicules, de favoriser les possibilités de parquer son véhicule en supprimant les voitures ventouses, de répondre à l'évolution constante du nombre de véhicules, de favoriser l'accès aux commerces locaux, de dynamiser nos villages.

Autre chantier d'importance actuellement en cours, la création d'un Etat Major de Conduite Régional en collaboration avec les communes de Monthey, Massongex et Vérossaz. Cet EMCR a pour but de gérer de façon optimale l'organisation sécuritaire de la population lors d'événements importants tels qu'inondations, séismes, accidents chimiques etc.

Ceci étant dit, vous pouvez constater que la sécurité est un thème important ou plutôt un défi constant pour les autorités communales! Un défi captivant et combien enrichissant pour améliorer la qualité de vie dans nos villages. Un acte citoyen pour les citoyens ...

Je profite de ce petit mot pour vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour l'année 2016 qui se profile.

# Administration communale

N° de téléphone général

024 473 61 61

un répondeur annonce les numéros pour les différents services

Site internet: [www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch) – e-mail: [commune@collombey-muraz.ch](mailto:commune@collombey-muraz.ch)

## HORAIRES, à l'exception des rendez-vous

Office de la population - contrôle des habitants - bureau des étrangers – office du travail

lundi à mercredi	8h30-11h30	14h00-17h30
jeudi	8h30-11h30	fermé
vendredi	8h30-11h30	14h00-15h30
Veille de fête, fermeture 1h plus tôt		

Administration générale, agence AVS, contributions, services techniques:

lundi à jeudi	8h30-11h30	14h00-17h30
vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00
Veille de fête, fermeture 1h plus tôt		

## SERVICES PUBLICS ET CONCESSIONS

Eau potable (sauf les Neyres)	024 473 61 61
Electricité (sauf les Neyres)	0848 802.555
Eau potable et électricité – Les Neyres (Services Industriels de Monthey)	024 475 76 76

## DIVERS

Commerces acceptant le chèque en faveur de la famille – Déchèterie communale (dépôt de matériaux) – autorités – etc.

Site Internet: [www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch)

Site Internet des écoles: <http://ecoles.collombey-muraz.ch>

	Police municipale	024 475 75 75
	Service du feu	118
	Urgences – Ambulance	144
	Médecin de garde (Fr. 0.20/min + consultation téléphonique selon tarif TARMED)	0900 144 033
	Pharmacie de garde	0900 558 143
	Dentiste de garde	0900 558 143
	Hôpital du Chablais (Adulte)	024 473 17 31
	Hôpital du Chablais (Mère-enfant)	024 468 86 88
	Centre anti-poison, Zurich	145
	La main tendue	143
	Carte journalière CFF en vente à l'office de la population	024 473 61 61
	ORP Inscriptions pour l'emploi et le chômage	027 606 92 50

# Extrait des décisions du Conseil municipal de Collombey-Muraz

**Le Conseil municipal délivre les autorisations de construire pour:**

Lieu-Dit	Localité	Propriétaire	Genre de bâtiment
Vignasse	Collombey-le-Grand	Les Fontaines Immobilier SA	Démolition, transformation et construction immeuble de 16 logements + bureaux
Gaudard	Collombey-le-Grand	Palas David	Villa
Le Verger	Collombey	du Fay de Lavallaz Jean-Marc	Transformation grange en bureaux et logements
Carré d'Amont	Muraz	Chervaz Frédéric	Agrandissement villa
Clavelaire	Muraz	Caseley Vaughan	Transformation villa avec création logement supplémentaire
Chanrion	Muraz	Turin Simon	Hangar + 3'600m <sup>2</sup> capteurs photovoltaïques
Le Verger	Collombey	du Fay de Lavallaz Jean-Marc	Accès routier au quartier Le Verger depuis la RC 302 avec carrefour à feux
Guinchet	Collombey	Savioz Lucie et Anaël	Transformation et agrandissement villa avec création logement supplémentaire
Louye	Illarsaz	Molle Donato et Défago Laurence	Aménagement de 2 logements dans ancien séchoir et démolition annexe
Montagnier	Collombey	Imesch Cindy Marylin	Villa
Carré d'Amont	Muraz	Fernandes Teixeira Abilio Manuel	Transformation grange en habitation
Quartier du Centre	Collombey	Commune de Collombey-Muraz	Démolition immeuble
Neyres	Les Neyres	Roux Jean-Philippe	Chalet
Riandette	Les Neyres	Florea Ies Dumitru	Chalet
Paquets	Illarsaz	Kunz Paul	Démolition et reconstruction villa
Pré Chapuis	Collombey	AFEE SA	Immeuble Adriatha I avec parking souterrain
Pré Chapuis	Collombey	AFEE SA	Immeuble Adriatha J avec parking souterrain
Le Verger	Collombey	du Fay de Lavallaz Jean-Marc	Modification plans maison de santé
Pré Court	Muraz	Hoda Lulzim	Villa
Entre Deux Fossaux	Collombey	Pensionkasse Burkhalter Gruppe	Transformation halle industrielle
Pré Raye	Collombey	EBBC SA	Immeuble
Recard	Muraz	Parvex Dominique	Transformation et agrandissement villa avec création de 2 logements supplémentaires
Carré d'Avou	Muraz	Mariéthoz Serge	Démolition grange et reconstruction en habitation de 2 logements

### Le Conseil communal:

- adjuge les travaux de revêtement bitumineux 2015 à l'entreprise Sabeco SA
- décide de formaliser et renforcer ses efforts en matière de développement durable selon les priorités fixant l'exemplarité de l'administration communale et des établissements scolaires communaux visant plus particulièrement à:
  - ◆ rendre cohérent le fonctionnement des écoles à la fois avec l'enseignement dispensé aux élèves et avec la recherche d'exemplarité des autorités communales;
  - ◆ sensibiliser et mobiliser l'ensemble des usagers des écoles en faveur d'un développement durable à travers la mise en œuvre de mesures concrètes les concernant au quotidien.
- enregistre la communication du service cantonal du développement territorial (SDT) en matière de dimensionnement des zones à bâtir. La conclusion pour Collombey-Muraz constate qu'il n'y a pas de surplus. Collombey-Muraz est classée en C3, dont la définition est la suivante:  
*Les réserves internes doivent être mobilisées (développement à l'intérieur du milieu bâti), tout en veillant à maintenir une qualité appropriée de l'habitat. Une coordination régionale concernant le besoins et la localisation des zones à bâtir est également à examiner dans le cadre d'un plan directeur intercommunal.*
- enregistre le déficit 2014 de l'ARPAJ et confirme la prise en charge de sa part de l'ordre de Fr. 15'000.00.
- constate que les tarifs forfaitaires en vigueur pour la levée des bâtiments construits ne correspondent pas aux tarifs actuels facturés par le géomètre officiel et décide d'une révision en adaptant au plus près des coûts réels.
- décide de soutenir la présence du Chablais à la Foire du Valais par Chablais Gourmand et Wine Chablais.
- décide le renouvellement du contrat d'exploitation du bus de nuit Monthey - St-Gingolph pour les années 2015-2017.
- valide les éléments principaux de la refonte du site [www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch) dont le mandat est attribué à la société Boomerang.
- décide, en application de l'article 13 du règlement communal, d'accorder une dérogation à l'obligation d'un raccordement au réseau de chauffage à distance de SATOM SA pour un projet dont la puissance nécessaire est inférieure à 15 kW.
- accepte le budget 2016 en vue de le présenter au législatif communal. Le document est à la disposition de la population sur le site internet [www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch).
- accepte le principe de créer un EMC Régional avec les communes de Monthey, Massongex, Vérossaz et Col-

lombey-Muraz et retient les conditions cadres en vue de concrétiser le projet.

- retient l'application du principe d'appel en plus-value pour les routes communales lorsque l'ouvrage public bénéficie spécifiquement à un groupe de propriétaires facilement identifiables. L'analyse devant être engagée de cas en cas, lorsque:
  - ◆ crée une nouvelle voie publique
  - ◆ la voie publique est appelée à changer de classification/fonction/statut après réfection
  - ◆ la réalisation ou la réfection induira une plus-value évidente au bien ou à l'exploitation des riverains, dans un périmètre clairement défini
  - ◆ décide de la désaffectation de l'ancien cimetière de Collombey situé au centre du village, en bordure de la rue de St-Didier et de la rue des Colombes qui est complet depuis 1986, année des dernières inhumations.
  - ◆ retient les bénéficiaires des mérites communaux pour l'année 2016:

#### Mérites culturel et sportif:

- ◆ Birrer William pour le mérite individuel culturel
- ◆ Colomb'Arts pour le mérite spécial pour marquer la durée de l'association (30 ans) et les prestations particulièrement consenties chaque 2 ans
- ◆ Léa Guibert, pour la pratique du basket et sa sélection en équipe nationale U16
- ◆ le BBC Collombey-Muraz pour l'équipe de 2ème ligue en tant que vainqueur de la coupe et du championnat valaisan
- ◆ le Club de Lutte Illarsaz /Haut-Lac pour la médaille de bronze obtenue en 1ère ligue

#### Mérites aux apprenti/e/s:

- ◆ Yannick Vetter
- ◆ Cathy Liliane Chappuis
- ◆ Nicolas Magnin







# Conseil général

Interview de Bertrand Fontannaz, Président du Conseil général

**E**n Valais, 11 communes connaissent le Conseil général, qui n'est pas un organe obligatoire. La population de nos cinq villages a voulu et voté l'introduction d'un tel organe en 2012. Ainsi, le Conseil général de Collombey-Muraz a tenu la première séance de son

Histoire le 8 janvier 2013. J'ai eu l'honneur d'être nommé président de cette institution, à la majorité absolue et au premier tour. La deuxième séance a servi à entériner le Règlement du Conseil général, rédigé par une commission extraordinaire, et à élire les membres des commissions permanentes, ainsi que leur président. Jusqu'à ce jour, le Conseil général a siégé 6 fois en 2013, 4 fois en 2014 et 4 fois en 2015. Durant ses séances, en plus de l'approbation des règlements communaux et de l'adoption des budgets et des comptes annuels, il a traité nombre d'interventions portant sur des sujets divers (Tâmoil SA, horaires scolaires, décharges communales, structure de la petite enfance, vente des bâtiments de l'EMS La Charmaie, ...). Il s'est également déterminé sur 2 motions, 16 postulats, 21 interpellations et 7 résolutions.

## Qu'est-ce que le Conseil général apporte de plus que l'assemblée primaire?

Je pense que le Conseil général est un organe incontournable pour une commune de la taille de Collombey-Muraz. Il amène plus de professionnalisme et de rigueur dans l'appréhension des problèmes, l'analyse de la situation et la gestion des dossiers. D'ailleurs, que ce soit pour l'adoption des budgets, des comptes ou des règlements, une commission du Conseil général, composée de représentants de tous les groupes politiques, fait à chaque fois une étude approfondie sur la problématique soumise par la Municipalité au Conseil général. Ainsi, par rapport à l'assemblée primaire, le Conseil général dispose notamment d'une étude supplémentaire et peut certainement se prononcer de manière plus critique. En définitive, j'estime que le travail du Conseil général conjugué à celui du Conseil municipal est adapté à la situation de notre commune.

Je regrette par contre, le peu de citoyennes et de citoyens qui viennent assister aux délibérations du plénum. A cette occasion, ils verraient tout ce qui se passe dans notre commune. La politique s'est déplacée du Conseil municipal au Conseil général, ce qui

implique que durant les débats, des idées différentes s'opposent. C'est ce qui fait du reste la richesse d'un Conseil général.

## Comment est fixé le nombre de conseillers généraux?

La loi cantonale sur les communes du 5 février 2004 définit le nombre de membres du Conseil général et ce, en fonction du nombre d'habitants (art. 21 LCo). Pour une commune de 5'001 à 10'000 habitants, ce qui est le cas pour Collombey-Muraz, le Conseil général est composé de 45 membres. Cependant, le règlement communal d'organisation peut fixer librement le nombre des membres du Conseil général entre 20 et 80. Lors de l'adoption du règlement communal d'organisation pour Collombey-Muraz, le nombre de membres du Conseil général n'a pas été modifié.

## Si un nouveau parti émergeait dans la commune, serait-il représenté au Conseil général?

Le Règlement du Conseil général, que nous avons élaboré et adopté en début de législature, prévoit que les groupes politiques sont composés par les conseillers généraux élus sur une même liste. En cas d'émergence d'un nouveau parti dans la commune, il n'aurait pas de conseillers généraux élus et ne serait donc pas représenté au sein du Conseil général. Par contre, lors des prochaines élections communales, les données pourraient changer.

## Quelle est la proportion de femmes au Conseil général?

Sur les 45 membres du Conseil général de Collombey-Muraz, 8 sont des femmes (PDC: 3, ADG: 3, PLR: 2, UDC: 0). A noter, que plusieurs membres ont démissionné, dont une femme du fait qu'elle a déménagé. Je rappelle que pour faire partie du Conseil général, il faut obligatoirement être domicilié sur la commune.

## Comment sont fixés les thèmes des débats?

Le Bureau du Conseil général fixe l'ordre du jour des séances. Pour se faire, il prend garde de ne pas empiéter sur les compétences du Conseil municipal, ce qui n'est pas toujours évident. Partant, c'est lui qui fixe les thèmes des débats. Par ailleurs, si des sujets lui semblent importants ou si des besoins dans la population se font ressentir, il peut donner le mandat à une commission ordinaire ou ad-hoc de faire une étude et de rédiger un rapport à l'intention du

Conseil général. De plus, chaque groupe politique, chaque président de commission ou chaque conseiller général peut intervenir sur un problème particulier selon des modalités définies dans notre Règlement (ex. motion, postulat). Finalement, lors des séances les conseillers généraux peuvent poser des questions au Conseil municipal, celui-ci doit y répondre séance tenante ou reporter sa réponse à la séance suivante.

#### **Est-ce qu'un citoyen peut s'approcher d'un conseiller général pour proposer un thème à débattre?**

Le Conseil général a remplacé l'assemblée primaire. Cet organe représente le peuple, contrairement au Conseil municipal qui représente la commune. Dès lors, j'invite et encourage tout citoyen de s'approcher d'un conseiller général pour lui parler d'un thème qui lui tient à cœur. Ce dernier jugera de la pertinence du thème et pourra le soumettre au plénum dans la mesure où il relève de sa compétence. Suivant le thème, le conseiller général peut aussi présenter le sujet à son groupe politique, voir à d'autres groupes politiques, qui peut le soumettre au Conseil général.

Je tiens tout de même à préciser que pour des dossiers concrets et particuliers, le citoyen a toujours la possibilité de contacter le Conseil municipal.

#### **Comment sont gérés les temps de paroles des différents membres?**

Le Président du Conseil général est responsable de la bonne tenue des débats et exerce la police de l'assemblée. Il doit veiller à ce que le Règlement du Conseil général soit respecté. En l'occurrence, il est prévu que, en règle générale, un conseiller général ne peut obtenir plus de 2 fois la parole sur le même objet. Le temps de parole par intervention est limité à environ 5 minutes. Cette règle ne s'applique cependant pas aux membres du Conseil municipal, aux présidents et aux rapporteurs des commissions du Conseil général.

#### **Est-ce que tout thème touchant aux affaires communales peut-être débattu au Conseil général?**

Je dirai que tout thème peut être débattu au Conseil général! Cependant, compte tenu du principe de la séparation des pouvoirs, il y a des affaires qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil général. Dans ce cas, le Conseil général ne peut pas prendre de décision concrète. Cependant, le Conseil général peut tout de même exprimer son opinion sur des événements importants par le biais de la résolution. Si celle-ci est acceptée par le Conseil général, bien qu'elle n'ait pas une force contraignante ou obligatoire pour le Conseil municipal, celui-ci a tout intérêt à en tenir compte, s'il veut éviter le risque d'être sanctionné lors d'une séance suivante.

#### **Est-ce que le Conseil général réalise des actions concrètes?**

En tant qu'organe exécutif, il appartient au Conseil municipal de réaliser des actions concrètes. Le Conseil général intervient plutôt de manière indirecte sur les actions du Conseil municipal puisqu'en définitive c'est lui qui adopte les comptes et les budgets de la commune. En refusant, un poste au budget, la commune ne pourra pas exécuter le projet qui y est lié. De plus, le Conseil général peut imposer au Conseil municipal de faire une étude sur une question déterminée et de déposer un rapport avec des propositions, voir un règlement qui va s'appliquer à toute la population.

#### **Est-ce que les séances du CG sont ouvertes au public?**

Les séances du Conseil général sont ouvertes au public. Par contre, une personne qui assiste à une séance ne peut pas s'exprimer. Nonobstant ce point, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens de la commune à venir assister à nos débats. Ça sera l'occasion d'apprendre des tas de choses et d'être tenu au courant des affaires communales.



Le Conseil général lors de sa session du juin 2013

# Mise en place d'un dégrilleur sur déversoir d'orage

par le service technique

Un vrai plus pour le canal de Stockalper!



Les déversoirs d'orages sont des ouvrages destinés à limiter le débit d'eau dirigé vers la STEP par temps de pluie. Ils fonctionnent comme régulateurs et sont censés séparer les eaux de pluie, des eaux usées. Notre réseau collecteur communal compte plusieurs aménagements de ce type. Malgré le fait que le Plan Général pour l'Évacuation des Eaux (PGEE) prévoit la séparation des eaux pluviales des eaux usées, les canalisations comptent toujours une part d'eaux claires, surtout dans les secteurs les plus anciens.

Le déversoir situé à proximité du giratoire de la Barne (vers le terrain de foot des Perraires) est un élément essentiel du réseau communal qui collecte une part importante des eaux provenant du village de Collombey.

Jusqu'à ce jour, lorsque le déversoir fonctionnait, on constatait un «rinçage» de la conduite d'égouts, avec un déversement de toutes sortes de matières en suspension dans le canal de Stockalper. Soucieuse de remédier à cette situation, la commune s'est approchée d'une société spécialisée dans la réalisation de dégrilleur à grand débit afin de retenir les particules en suspension dans une sorte de filtre. L'équipement est nettoyé par un système hydraulique de «peignes» qui effectuent un va-et-vient et garantissent ainsi un débit maximal pour toute la durée de la phase pluvieuse sans que des éléments indésirables soient rejetés dans l'exutoire naturel. L'enclenchement du «peigne» se fait automatiquement grâce à un radar qui mesure la hauteur du flux liquide et l'équipement ne demande qu'un faible entretien.



Grâce à cet équipement, notre commune limite fortement son impact sur le milieu récepteur. La mise en service du dégrilleur dont le coût total avoisine les Fr. 82'000.- est intervenue au début du mois de novembre et les premiers résultats sont très positifs!

## Extension des Perraires

Le complexe scolaire des Perraires permet différentes possibilités d'extension, et c'est ce qui est actuellement en cours avec l'agrandissement du bâtiment de type crocs qui date de 1970. Ce bâtiment, qui abritait jusqu'à 12 classes de la troisième primaire à la 6ème primaire avec

les pavillons provisoires attenants verra ce nombre passer à 18 d'ici la fin 2016. Dans une seconde phase, l'ancienne aile subira un assainissement du point de vue énergétique et sismique d'ici la rentrée scolaire 2017 afin d'accueillir les élèves issus du développement urbain à proximité du site.



# Sécurisation des torrents

par le service technique

Les intempéries du mois de mai 2015 ont causé de très importants dégâts dans le Chablais. Maisons éventrées, routes coupées, populations évacuées; autant de sinistres aux conséquences désastreuses pour les privés et les collectivités. Si certains habitants ont déploré des inondations en sous-sol, notre commune a été relativement épargnée et tout particulièrement au niveau de ses cours d'eau.

Ces situations météorologiques exceptionnelles ont permis de mesurer avec satisfaction que les travaux de renforcement et les aménagements réalisés ces dernières années sur les torrents communaux ont parfaitement joué leur rôle puisque qu'aucun dommage n'a été recensé. C'est l'occasion de revenir sur les importants travaux de sécurisation réalisés sur le torrent des Glariers, achevés en 2014.

Au fil des ans, le cours d'eau a été entièrement remodelé sur toute la partie qui borde le village de Muraz. La section hydraulique a été optimisée sur tout le linéaire du torrent. A titre d'illustration on relèvera que le pont du chemin de la Ry a été rehaussé, l'ouvrage de sortie du dépotoir de Tésset surélevé et complètement remodelé et que les berges ainsi que le dépotoir des Glariers ont bénéficié d'une renaturation.

Si toutes ces modifications œuvrent ensemble à la sécurisation du torrent, l'ouvrage le plus spectaculaire est sans conteste le dépotoir du Noiret qui a été réalisé de manière coordonnée avec le nouveau réservoir d'eau potable.

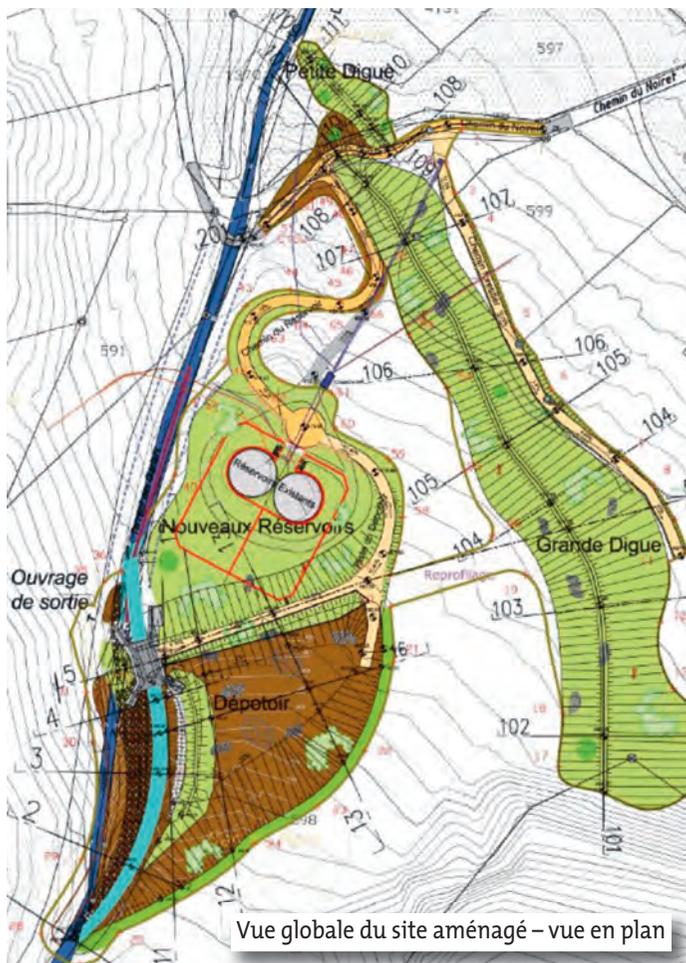
Cet aménagement majeur doit permettre de stocker l'ensemble du volume d'une lave torrentielle rare, tout en laissant transiter les crues plus fréquentes avec charriage. Il est constitué de 3 éléments principaux, à savoir:

- Un ouvrage de limitation en béton pour provoquer l'arrêt des laves torrentielles. Celui-ci se présente comme une sorte de «couloir» forcé, matérialisé par des murs en béton d'une hauteur de 6 à 7 mètres, complété avec des profilés métalliques transversaux.
- Une digue de dérivation construite dans le prolongement de l'ouvrage en béton qui doit permettre de stocker environ 8'000 m<sup>3</sup> de gravats.
- Une arrière digue massive faisant office de seconde sécurité pour le village de Muraz et qui doit pouvoir retenir un volume estimé à 7'000 m<sup>3</sup> en cas d'événement extrême. Par son orientation, elle permet également de gérer le risque résiduel en dirigeant les éventuels écoulements en direction du torrent.

Grâce à une optimisation de la gestion des terres, l'intégralité des volumes des déblais est restée sur le site, évitant ainsi le transport de matériaux. Les travaux ont débuté en septembre 2012 par la constitution de l'arrière-digue, avec les déblais du réservoir d'eau potable et se sont achevés au printemps 2014.

Le coût total de l'ensemble des travaux de sécurisation du Noiret s'élève à environ 912'000.- et a bénéficié d'une subvention totale de 75% (Canton et Confédération).

Par la conclusion de ces travaux, la municipalité achève ainsi la sécurisation des torrents communaux, chantier très conséquent tant au niveau de l'ampleur des travaux que de l'engagement financier, qui a débuté en 2010 sur le torrent du Nant Neuf.



Vue globale du site aménagé – vue en plan



Vue amont du dépotoir du Noiret

# Collombey-Muraz, quatrième Cité de l'énergie dans le Chablais

Par Sandra Cottet-Parvex  
Conseillère communale

La planification énergétique territoriale élaborée en 2012 a permis d'évaluer le comportement énergétique sur le territoire de la commune de Collombey-Muraz et d'élaborer une vision globale des objectifs énergétiques de la collectivité locale. La commune a pu ainsi élaborer un plan d'action et définir une stratégie énergétique communale, première étape en vue du label Cité de l'énergie obtenu en 2015. Elle s'engage ainsi à promouvoir les énergies renouvelables, à réduire ses besoins par une meilleure efficacité énergétique et à favoriser un environnement économique et social favorable.

L'étude a notamment défini les secteurs prioritaires pour le déploiement du CAD alimenté par l'usine d'incinération des déchets ménagers SATOM et des bâtiments publics ont été raccordés. De même, elle a permis d'identifier les bâtiments peu efficaces et une campagne de sensibilisation à la rénovation a été menée auprès des propriétaires concernés. Parallèlement à une planification au niveau régional dans le cadre de Chablais Agglo, Collombey-Muraz a développé un concept de mobilité durable local. La proposition principale est le développement d'un pôle de mobilité dans le secteur du Corbier, avec la présence des lignes ferroviaires du Tonkin et de l'AOMC, de lignes de bus et d'un réseau de mobilité douce. L'offre de transports publics y sera renforcée, avec la possibilité, à plus long terme, de créer un Park & Rail.

## Les projets phares de la politique énergétique

- **Bilan énergétique territorial et plan communal des énergies.**
- **Développement du CAD sur le territoire communal.**
- **Planification d'une mobilité durable au niveau communal et régional.**
- **Suivi énergétique et optimisation de l'exploitation des bâtiments communaux.**
- **Sensibilisation des citoyens et entreprises à la problématique énergétique.**
- **Subvention pour les audits énergétiques.**
- **Création d'une carafe «Eau de Bellevue» pour encourager la consommation d'eau du robinet.**



## En quelques chiffres

**Commune**  
Collombey-Muraz

**Canton**  
Valais

**Nombre d'habitants**  
8'622 (chiffre au 31.10.2015)

**Superficie**  
268 km<sup>2</sup>

**Internet**  
[www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch)

**Première labellisation Cité de l'énergie**  
2015



## «Pour une politique énergétique durable et responsable»

Pour notre commune, le label Cité de l'énergie récompense la mise en place d'une politique énergétique cohérente et pragmatique visant essentiellement à réduire les besoins et promouvoir les énergies renouvelables.

L'augmentation de 40 à 63% de son potentiel d'actions mis en oeuvre entre 2009 et 2015 démontre sa volonté d'un développement énergétique responsable, exemplaire et respectueux des principes de durabilité. Les mesures déjà prises telles que la planification globale de la mobilité durable, la réduction importante de l'impact énergétique de l'éclairage public et la substitution conséquente des énergies fossiles par le développement d'un réseau de chauffage à distance s'inscrivent pleinement dans cette stratégie.

### Les prochaines étapes

Collombey-Muraz s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir:

- étendre le réseau de chauffage à distance;
- analyser les grands consommateurs d'énergie et d'eau avec plan d'assainissement;
- établir une nouvelle gestion du stationnement;
- augmenter l'offre en transports publics dans le cadre de Chablais Agglo;
- étudier l'opportunité d'un centre de conseil intercommunal sur l'énergie;
- rénover et agrandir la STEP avec système de couplage chaleur-force.

### Personne de contact à Collombey-Muraz

Sandra Cottet-Parvex, conseillère communale, T 079 386 49 14  
s.cottet-parvex@collombey-muraz.ch

### Conseillère Cité de l'énergie

Sonia Morand, T 027 203 13 63  
sonia.morand@bluewin.ch

### SuisseEnergie pour les communes

c/o Bio-Eco Sàrl, T 021 861 00 96, info@bio-eco.ch

### Plus d'informations

[www.citedelenergie.ch/collombey-muraz](http://www.citedelenergie.ch/collombey-muraz)



Jean-Pierre Veuthey, Sandra Cottet-Parvex et Abel Udressy lors de la remise du certificat à Berne



### A quoi sert le label Cité de l'énergie?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en oeuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en oeuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.

# Lex Tamoil – Qu'est-ce que c'est?

par l'administration  
communale

Depuis quelques semaines, la dénomination «Lex Tamoil» est apparue à de nombreuses reprises dans les médias. Le Conseil municipal a souhaité profiter de la revue communale pour expliquer ce que cela signifie et faire le point sur la situation.

La Lex Tamoil est le nom qui a été donné par la presse au Décret du 10 septembre 2015 modifiant la loi cantonale sur les constructions (LC). Cette modification introduit un nouvel article 52 bis LC qui, en substance, permet d'exiger la suppression de constructions plus utilisées ou plus exploitées, lorsqu'un intérêt public prépondérant le justifie et qu'un risque de défaillance de l'entreprise concernée existe. Dans le cadre de ce nouvel article de loi, l'Autorité dispose également de la possibilité d'exiger une garantie sous forme d'une sûreté personnelle (cautionnement, garantie bancaire, etc.), d'une sûreté réelle (droit de gage immobiliers) ou d'une autre forme adéquate (provision au bilan, assurance, etc.). Le montant de cette garantie doit être fixé en fonction de l'étendue des coûts prévisibles pour la suppression de la construction, l'évacuation et le recyclage des matériaux ainsi que la remise en état des lieux. Elle ne peut pas l'être arbitrairement. (voir encadré pour l'article 52 bis LC in extenso).

En l'état actuel des choses, il faut d'abord constater que Tamoil a procédé à la mise en veille de ses installations sous la surveillance attentive du service cantonal de la protection de l'environnement et de manière conforme aux directives qui lui étaient imposées. Il apparaît également qu'une reprise de l'activité n'est pas encore totalement exclue, option que l'Autorité communale entend favoriser aussi longtemps que possible. Dans ce contexte, le Conseil communal n'a pas immédiatement choisi la première option offerte par le décret, à savoir exiger une remise en état complète des lieux, car ce choix aurait condamné irrémédiablement une reprise de l'activité. Il a par contre décidé de suivre la deuxième option qui consiste à imposer une garantie financière qui servirait à couvrir les coûts de suppression de la construction et de remise en état des lieux. Par courrier du 12 octobre 2015 et conformément à la procédure prévue par l'article 52 bis, alinéa 2 LC, Tamoil s'est donc vu imposer un délai pour se déterminer sur le principe de la garantie, son étendue (montant) et ses modalités (sûretés personnelles, réelles ou autres garanties). Au moment d'écrire ces lignes, le délai accordé n'est pas encore échu et la Raffinerie ne s'est pas encore déterminée. Au contraire, elle a recouru au Tribunal fédéral contre le décret voté par le Grand Conseil, demandant son annulation au motif qu'il serait inconstitutionnel. Avant de trancher le fond de la question, le Tribunal fédéral a dû se prononcer sur l'effet suspensif de ce recours qui avait été demandé. Le 20 novembre 2015, il l'a refusé, ce qui permet au Conseil municipal d'aller de l'avant dans sa demande de garantie. La Commune de Collombey-Muraz peut donc continuer sans attendre la procédure tendant à l'obtention d'une garantie dont le montant devra avoir été

évalué de manière objective au préalable (par un expert indépendant par exemple).

L'expérience montre que Tamoil est une entreprise procédurière et que la route sera sans doute encore longue jusqu'à l'obtention effective d'une éventuelle garantie ou d'une remise en état des lieux. Néanmoins, le Conseil municipal donne l'assurance à ses citoyens qu'il ne relâchera jamais la pression et qu'il utilisera avec diligence tous les moyens à sa disposition pour obtenir la solution la moins dommageable possible, dans l'intérêt de la collectivité.

## Art. 52bis Suppression de constructions plus utilisées ou plus exploitées

1 En présence de constructions qui ne sont plus utilisées ou plus exploitées et dont la suppression se justifie par un intérêt public prépondérant tel que la protection du paysage, l'aménagement du territoire ou les atteintes potentielles sur l'environnement, la santé ou à la sécurité, l'autorité de police des constructions peut ordonner que le propriétaire, le superficière ou toute autre personne ayant ou ayant eu une maîtrise sur la construction garantisse, sous une forme adéquate (sûretés personnelles, sûretés réelles ou autres garanties), la couverture des coûts de suppression de la construction, de remise en état complète des lieux conformément à l'état initial, ainsi que des frais liés à une éventuelle exécution par substitution.

2 Préalablement à l'ordre de fournir une garantie, l'autorité de police des constructions offre la possibilité de se déterminer, dans un délai convenable, au sujet du principe, de l'étendue et des modalités de la garantie. Le montant de la garantie est fixé en fonction du type, de l'envergure et de la particularité des travaux à effectuer. L'autorité et le destinataire de l'ordre peuvent convenir ensemble des conditions de garantie, de sorte qu'aucune décision ne soit nécessaire.

3 Si les conditions de l'alinéa 1 sont remplies, l'autorité de police des constructions compétente fixe un délai convenable pour la suppression de la construction et la remise en état des lieux sous la menace d'une exécution d'office.

4 Les décisions concernant les garanties ainsi que celles concernant la suppression de la construction et la remise en état des lieux peuvent être rendues même en l'absence d'une telle mention dans l'autorisation de construire.

5 La cession ou le partage d'un immeuble faisant l'objet d'une mesure du présent article est assujéti à une autorisation de l'autorité ayant ordonné la mesure. L'autorité compétente fait mentionner au registre foncier que l'immeuble fait l'objet d'une mesure selon le présent article.

# Taxe sur les déchets – la suite

par l'administration  
communale

Nous vous l'annonçons il y a un an (voir revue communale de décembre 2014, p. 5), Collombey-Muraz a dû se doter depuis le 1er janvier 2015 d'un règlement communal sur la gestion des déchets.

Ce règlement, homologué par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2014, a une durée de vie de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. Ce délai transitoire doit permettre de mettre en place une solution définitive, respectant parfaitement le principe du pollueur-payeur.

Dans ce contexte, l'Association Régions Valais Romand, qui regroupe l'ensemble de communes du Valais romand, a désigné un groupe de travail qui a œuvré à la conception d'une solution, respectant totalement la législation et la jurisprudence en matière de traitement des déchets et qui serait applicable à l'ensemble des communes concernées. Ce groupe de travail a rendu ses conclusions durant l'été et recommande à l'unanimité l'introduction d'une taxe au sac. Celle-ci serait toujours combinée avec une taxe de base qui continuerait à servir au financement des infrastructures. Selon le groupe de travail, cette variante permet une mise en œuvre rapide, des investissements moindres pour les communes et une minimisation du tourisme des déchets. Une même unité de doctrine dans le choix de la solution à l'échelle du Valais romand est un élément important concourant à la résolution de cette problématique.

Le planning suivant a été proposé:

- **Début de l'automne 2015**  
Décision de principe du Conseil municipal
- **Jusqu'en juin 2016**  
Décision du Conseil général, qui est compétent pour l'approbation du règlement
- **30 septembre 2016**  
Homologation des règlements par le Conseil d'Etat

## • 1<sup>er</sup> janvier 2017

Entrée en vigueur du nouveau règlement sur les déchets

La Commune de Collombey-Muraz est dans les temps, puisqu'à l'heure où vous lisez ces lignes, le Conseil municipal a validé le principe de l'introduction d'une taxe au sac. Une proposition de règlement a été transmise au Conseil général qui va initier le processus d'examen du règlement proposé. Le processus devant le législatif pourrait avoir abouti en juin 2016.

Si tel est le cas, dès 2017 déjà, les citoyens et les entreprises de la commune pourraient être soumis au régime de la taxe au sac qui combinera une taxe de base, qui servira comme actuellement à financer les infrastructures et une taxe au sac qui remplacera la taxe proportionnelle actuelle (voir schéma ci-contre). L'introduction de la taxe au sac dépend également de la volonté de l'ensemble des communes du Valais romand c'est pourquoi une introduction au 1er janvier 2017 n'est pas garantie. Quoi qu'il en soit, cela sera toutefois le cas au plus tard au 1er janvier 2018.

Le Conseil municipal continuera à tenir informé les citoyens de l'avancée des décisions via son site internet ([www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch)) et dans le cadre de la prochaine revue communale (été 2016).

## ACTUELLEMENT

### POUR LES PARTICULIERS

#### Taxe de base

Fr. 200.-

#### Taxe proportionnelle

Ménage 1 pers.: Fr. 30.-  
Ménage 2 pers.: Fr. 57.-  
Ménage 3 pers.: Fr. 84.-  
Ménage 4 pers.: Fr. 105.-  
Ménage 5 pers.: Fr. 120.-

### POUR LES ENTREPRISES

#### Taxe de base

Fr. 200.-

#### Taxe proportionnelle

En fonction du nombre d'employés

## DÈS 2018 AU PLUS TARD

### POUR LES PARTICULIERS

#### Taxe de base

Montant encore à définir, sans doute inférieur aux Fr. 200.- actuels

#### Taxe proportionnelle

Achat de sacs taxés, au prix estimé à Fr. 1.80

### POUR LES ENTREPRISES

#### Taxe de base

Montant encore à définir par entreprise, inférieur aux Fr. 200.- actuels

#### Taxe proportionnelle

Achat de sacs taxés, au prix estimé à Fr. 1.80, sauf si conteneur identifiable muni d'une puce (facturation au poids)



# Il n'y a pas d'âge pour innover!

En 2016, la bibliothèque communale et scolaire de Collombey-Muraz fêtera ses **25 ans!**

Par **Samantha Gothuey**  
bibliothécaire responsable

Pour célébrer cet anniversaire, les bibliothécaires mettront en place plusieurs projets qui auront lieu tout au long de l'année! Nous avons prévu différents événements qui toucheront tous nos lecteurs. En voici quelques exemples:

- Des contes pour les enfants scolarisés seront organisés entre janvier et février;
- Une rencontre «Né pour lire» enrichi d'un atelier découverte sera organisée en mars;
- Dans le cadre de «Lettres frontière»: invitation d'un ou de deux auteurs au printemps en collaboration avec la bibliothèque communale et scolaire de Riddes;
- «Semaine de la lecture en Suisse romande»: exposition qui sera réalisée en partenariat avec les enseignants, les élèves et la bibliothèque selon un thème défini. Celle-ci sera organisée à la fin de l'année et visible à tous;
- La «Nuit du conte» aura lieu selon la tradition en novembre;
- La participation à plusieurs prix littéraires pour la jeunesse et les seniors: prix Chronos, prix Enfantaïse, 1, 2, 3 albums et prix RTS Littérature ados.

Nous vous invitons à parcourir régulièrement notre page Facebook ou notre page sur le site Internet de la commune

pour suivre les actualités et connaître les détails sur les activités précitées.

<https://www.facebook.com/bibliocollombeymuraz> 

Par ailleurs, en 2016, il y aura des changements bienvenus:

- Les horaires d'ouverture sont, depuis le 1er novembre 2015, élargis comme suit:  
*Mardi: 15h-19h – Mercredi: 14h-19h – Vendredi: 15h-19h*
- L'installation d'une «boîte de retours» à côté de l'entrée principale. Ainsi, vous aurez la possibilité de rapporter tous vos documents en dehors des heures d'ouverture;
- Un accès au WIFI sera disponible pour les lecteurs de la bibliothèque;
- L'espace «entrée» sera réaménagé: l'objectif est de rendre cet endroit plus chaleureux pour lire, se rencontrer, échanger et rêver.
- La mise à disposition gratuite de livres numériques (e-books) téléchargeables sur tous les appareils.

D'ores et déjà, nous nous réjouissons de marquer ce quart de siècle avec vous et nous espérons vous retrouver nombreux à la bibliothèque!

**Durant les vacances de Noël, la bibliothèque sera ouverte uniquement le mardi 22 décembre de 15h à 19h.**



## Les bibliothécaires partagent leurs coups de cœur...

«J'ai accompli de délicieux voyages embarqué sur un mot» *Honoré de Balzac*  
**Francine vous invite à monter à bord!**



### Un amour impossible / Christine Angot

Impossible amour entre un père et une mère pour des raisons sociales. Amour impossible entre un père et sa fille... Impossible amour de soi quand il faut reconstruire ce qui a été détruit pour enfin être dans l'apaisement. Christine

Angot écrit sa propre vie et nous la raconte.



### La magie du rangement / Marie Kondo

Un livre à lire avant la mise en œuvre des bonnes résolutions prévues en 2016 pour ceux et celles qui souhaitent mettre de l'ordre dans leur logis, car pour Marie Kondo la vie commence après avoir fait du tri.



### Comment j'ai mangé mon estomac / Jacques André Bertrand

*Sélection lettres frontière*

Un livre qui peut rebouter de prime abord car parlant d'un sujet grave. Pourtant l'auteur concerné par sa maladie raconte ce qui lui arrive avec un certain humour, car il a choisi pour rendre son quotidien plus léger de le voir comme une chanson. Le roman se termine positivement en avançant sur le chemin de la guérison.



### Où est ton frère? / Pape François

«Nous vivons une culture de l'affrontement, une culture de la fragmentation, une culture dans laquelle je jette ce qui ne me sert pas» Extrait



## Les choix de Samantha!

**Courir avec des ailes de géant / Hélène Montardre**

Glenn passe son enfance en Australie. Suite à un drame familial, il part vivre avec ses proches en France, pays de ses grands-parents maternels. Pour surmonter cette période difficile, il s'adonne à sa passion: la course. Quelques années plus tard, son grand-père lui propose de relever un défi, courir le marathon de Sydney. Franchira-t-il la ligne d'arrivée?

**Un éléphant légèrement encombrant! récit: David Williams; illustrations: Tony Ross**

Sam, un petit garçon, adopte un éléphant! Celui-ci débarque chez Sam et s'y installe. Sam va apprendre à ses dépens que lorsqu'on signe un formulaire, il est indispensable de lire les petits caractères... Je suis une grande fan de l'illustrateur Tony Ross! Je trouve ses dessins magnifiques, simples et vivants. J'aime particulièrement les histoires de «La petite princesse».

**La cuisine côté filles! / Denise Smart**

Vous êtes en manque d'idées pour un repas entre copines? Je vous conseille de d'ouvrir cet ouvrage qui propose des recettes pour l'apéro, le plat et le dessert. Elles sont faciles à réaliser et les différentes étapes sont expliquées par des photographies. Pour en avoir testé quelques-unes, je peux vous affirmer que vous aurez du succès et qu'on vous demandera les recettes!

**La malédiction du tigre / Colleen Houck**

Kelsey, orpheline de 17 ans, obtient un petit boulot dans un cirque où elle s'occupe notamment d'un magnifique tigre blanc. Un jour, un acheteur s'intéresse à ce félin et l'acquiert dans le but de lui rendre sa liberté dans son pays d'origine: l'Inde. Kelsey est du voyage pour soigner l'animal. Or, il s'avère que le tigre est en fait Ren, prince aîné d'un royaume indien victime d'une malédiction vieille de plus de trois cents ans... On suit Kelsey dans cette aventure qui lui fera découvrir les légendes et la mythologie indiennes...



## Les choix de Pascale! Elle a aimé...

**L'alphabet des anges / Xochitl Borel**

Hommage à l'enfance, à la nature et à l'intelligence du cœur, ce court récit traite pourtant de sujets difficiles comme peuvent l'être l'avortement et le handicap. Cependant, tout y est sensibilité, poésie, espoir et optimisme; un vrai rayon de soleil dès la première page.

Avec des mots qui m'ont touchée, l'auteure explore des situations quotidiennes au travers du regard d'un enfant. La nature aussi, personnage à part entière, est y plus vivante que jamais.

Avec ce premier ouvrage, cette jeune écrivaine est lauréate du Prix Lettres Frontière 2015 région Suisse Romande. Une très belle découverte.

**Le meilleur pour mon enfant: La méthode des parents qui ne lisent pas les livres d'éducation / Guillemette Faure**

Guillemette Faure est journaliste et maman d'une fillette de 5 ans. Elle propose de réfléchir et débattre autour d'une dizaine de questions que j'ai trouvées fort intéressantes.

Avec son expérience personnelle et surtout après avoir écouté chercheurs, professionnels de l'enfance et parents, elle nous fait part de ses réflexions et conseils pratiques de façon claire et, ce qui permet une lecture très agréable, avec une bonne dose d'humour et de dérision!

**Mille choses à faire par tous les temps / Fiona Danks et Jo Schofield**

Jour de congé, il pleut depuis le matin, les enfants ont épuisé jeux de société, legos, barbies, livres, télé ... tournent en rond dans l'appartement et finissent par se disputer ...

Allez, bottes en caoutchouc, vestes à capuchon, habits chauds (mais pas délicats!) et hop tout le monde dehors! J'ai trouvé dans ce livre plein d'idées pour occuper petits et grands à l'extérieur, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige. Reste toutefois à prévoir, suivant l'activité, un «petit» décatage avant de regagner votre domicile!

**J'y vais! / Matthieu Maudet**

Peu de texte, de belles images parlantes et un dénouement souvent surprenant ... Ce sont les ingrédients que mélange Matthieu Maudet dans ses albums destinés aux tout petits mais aussi aux plus grands. En effet, ces livres accompagnent les enfants longtemps car ils sont truffés de détails qui se découvrent petit à petit et la compréhension de l'histoire évolue également peu à peu.

Dans cette histoire-là, après avoir reçu mille conseils de papa, maman, petit oiseau quitte son nid pour un rendez-vous bien particulier...

# Le Théâtre du Rovra a 70 ans déjà!?

par Jean-Michel Giroud

**L**a troupe s'est officiellement constituée dans le 1946 d'après-guerre sur l'impulsion d'une bande de copains enfin libérés de leurs obligations militaires. La bande de créateurs et d'artistes en herbe jouaient déjà au milieu des années 30 de petites pièces à l'intention des enfants des écoles.

1946, la commune de Collombey-Muraz rénove la Maison du Village de Muraz; une petite scène s'y installe. Les jeunes ont mûri et reprennent l'idée d'avant-guerre, se mobilisent cette fois pour monter une pièce en un acte qui sera jouée lors de l'inauguration!

Devant le succès obtenu, ils décident de fonder une société théâtrale d'amateurs qu'ils nomment tendrement «les Compagnons du Rovra», du nom de l'éperon rocheux qui surplombe l'ancestrale Maison du Village. Blottis à couvert du rocher, répétant au sous-sol dans une merveilleuse cave à voûte, l'ancienne laiterie, les compagnons vont passer les 26 années de l'enfance de l'art dans ce creuset mythique.

## Et l'on joua pratiquement chaque année le 19 mars... jusqu'à ce jour

70 saisons qui ont misé sur l'aventure théâtrale: la diversité des genres, des sujets, des tons, des auteurs a été de mise. Vous nous avez suivi, prompts à la découverte et à la surprise. Plaisir partagé! La magie du théâtre a opéré!

1946, à l'affiche «Le Cri dans le Brouillard»! Prémonitoire, cette adaptation théâtrale en 5 actes du roman de Charles Dickens! Elle fit très fort puisque, 70 ans plus tard, ce «cri» a encore un écho. La vigoureuse descendance des compagnons de la première heure est à l'avant-scène pour 2016: elle jouera «L'héritage presque parfait» de Angélique Suty. Et voilà un autre présage pour une «seconde vie»!

## Mais pour reprendre le cours de l'histoire...

En 1972 après 26 ans et presque autant de comédies, drames et grands classiques, les Compagnons du Rovra découvrent de nouveaux horizons, en fêtant en quelque sorte une forme de majorité. La Commune se donne une école bien centrée aux Perraires, équipée d'une salle polyvalente qui devient aussi le nouveau lieu de spectacle. Les théâtres contribuèrent à réaliser une scène bien adaptée. Du coup la société prend un nouveau nom «Théâtre du Rovra», elle s'ouvrira d'avantage à des amateurs des villages et communes avoisinantes. Telle une patrie, l'origine demeurera marquée!

## Le Théâtre du Rovra jouera encore l'ouverture, toujours!

Les jeunes acteurs et actrices en herbe ont traditionnellement trouvé auprès du Théâtre du Rovra un accueil enthousiaste. Ces dernières décennies, ils ont même constitué un groupe et trouvé une place pour leur propre spectacle annuel aux Perraires! La Bibliothèque du lieu leur a confié l'animation de la Nuit des Contes en novembre de chaque année. Avec les élèves et professeurs musiciens et chanteurs du C.O. ils ont joué dans une comédie musicale «Poussez les murs». C'est aussi une très vive et chouette relève que ces jeunes: ils garantissent une éternelle jeunesse à notre Théâtre dans la septantaine.

Les Sociétés locales et régionales ont toujours pu compter sur l'engagement des «théâtreux». Pendant longtemps, la tradition voulait qu'en marge d'un programme annuel de musique, de chant, ils animent l'après-soirée avec une courte comédie. Ils ont toujours répondu «présent» aux sollicitations des collectivités de Collombey Muraz et environs pour enrichir leurs fêtes, leurs manifestations, leurs cortèges par des jeux de scène et du théâtre de rue.



Des coproductions ont même généré des spectacles mémorables avec le Chœur mixte de Collombey, célébrant notamment l'an 2000 et un cinquantième anniversaire commun.

Nous n'oublions pas la bougeotte des années 80 qui poussa les tournées jusqu'au cœur du Valais central et surtout dans tout le Chablais. La scène s'est montée en plein air, dans un garage, des granges, des mouchoirs de poche, des halles de fête, des salles villageoises... Les saltimbanques du Rovra ont misé sur l'aventure.

1974, le Théâtre du Rovra s'ouvre à la grande famille du théâtre en adhérant à la Fédération Suisse des Sociétés Théâtrales d'Amateurs dont elle organise le Congrès 3 ans plus tard! Dans cette foulée, en 1988, notre société se manifeste comme une des leaders dans la création de l'Association des Sociétés Théâtrales d'Amateurs du Valais, puis de l'Ecole de Théâtre de Martigny.

Depuis plus de 10 ans nous voilà régulièrement «pincés» par l'Académie de Police de Savatan pour des jeux de rôles où nous avons fait les «400 coups»... avec succès: on nous redemande, il paraît que ça assure la formation des policiers!

### 7, la totale! la fête!

7, chiffre de perfection, de plénitude atteinte, ce chiffre marque aussi l'accomplissement d'un cycle de vie, l'achèvement d'une étape, à en croire les sagesses millénaires des hommes qui ont tenté d'expliquer comment va le Monde! Cette année, nous fêtons 7 décennies d'existence. Un bel anniversaire qui célèbre discrètement une longue et belle vie pour une Société théâtrale d'amateurs.

70 ans, vraiment le bel âge! Tout indique le moment d'un renouvellement positif et le sens d'un changement. Un «troisième âge» s'annonce! Les anciens Egyptiens ne voyaient-ils pas dans le chiffre 7 le symbole de l'éternité!

Voici pourquoi nous tenons tant à cet anniversaire... parce que le Théâtre touche les centres subtils des êtres, y ouvre les 7 chakras, y affine les 7 états de conscience. Nous continuerons à vous divertir mais toujours en vous éveillant, en vous titillant: «Si tu marches à côté de tes pompes, viens donc avec nous prendre ton pied dans les étoiles» à l'affiche pour nos cinquante ans d'existence!!!

Et puis disons-le nous sommes fiers de célébrer à cette occasion la cohorte impressionnante de personnes de Muraz et environs qui ont eu à cœur de promouvoir les jeux de la scène mais qui ont eu surtout à cœur d'apporter avec tant d'autres mordus de musique, de chant, de sport un beau tissu social. 77 fois 7 fois merci et bravo!

## Représentations du Théâtre du Rovra pour la saison 2015-2016

18 et 19 mars à 20h  
25 et 26 mars à 20h  
et le 20 mars à 17h



# EMS La Charmaie

par **Alain Valvona**

membre de la commission  
communication

Je me suis rendu dans cet établissement pour faire connaissance avec le directeur, M. Hervé Fournier, un homme charmant, plein d'énergie et qui vit son métier avec passion. Au travers des questions que je lui ai posées, je souhaite vous faire découvrir le chef d'orchestre de ce magnifique établissement.



## Pouvez-vous vous présenter?

Je m'appelle Hervé Fournier, originaire de Nendaz et je suis domicilié au Bouveret depuis 27 ans. J'ai travaillé 22 ans à l'école hôtelière César Ritz, dont 13 ans à sa direction. J'ai également été président de l'office du tourisme du Bouveret dans les années nonante. Marié, père de 3 enfants adultes et grand-père, depuis peu, des jumeaux nés en Chine où vit l'un de mes enfants.

## Quand avez-vous pris vos fonctions?

Dès le 1er juillet 2015 à 100%. Ce qui m'a poussé à prendre ce poste c'est l'aspect novateur avec une école à proximité qui permet une approche intergénérationnelle intéressante. La mise en œuvre de ce magnifique projet de société qui est dans l'air du temps, s'occuper des aînés, me passionne.

## Combien de personnes travaillent dans cet établissement?

L'EMS emploie 75 personnes, représentant 50 emplois plein temps. Seuls 8 hommes font partie de cet effectif. Il n'est pas tenu compte du personnel de la cuisine et de la cafétéria dont l'exploitation est externalisée à l'entreprise Eldora. Cette société est une entreprise de restauration collective s'occupant également de Riond Vert, du Home des Tilleuls et de plus de 40 établissements du même style. Il y a par ailleurs des exigences cantonales concernant la restauration. Eldora est un acteur important de la restauration en EMS et institutions spécialisées. L'exploitation de la cafétéria, la planification et la production de repas sont prises en charge par Eldora, garantissant ainsi efficacité et transparence dans la gestion. Des prestations sur mesure, adaptées à des directives spécifiques, sont établies en partenariat avec les responsables des établissements.

## Combien de pensionnaires compte l'EMS?

Il y a 62 lits longs séjours, 3 unités d'accueil temporaires. La Charmaie affiche déjà complet et dispose d'une liste d'attente sur laquelle les résidents de la commune sont prioritaires.

Les résidents: 40% de la commune  
45% du district  
15% du canton

## Quelles formes de prestations sont offertes aux pensionnaires?

Secteur hôtelier: chambre individuelle, repas, collations et traitement du linge. Animations: jeux, ateliers, excursions, etc... Equipe médicale de soins de confort. Médecin répondant, tout en pouvant garder son médecin traitant habituel. Tous les collaborateurs et collaboratrices de la Résidence assument, par leur présence et leur savoir-être, leur part d'accompagnement de la personne âgée. L'ensemble du personnel a été formé à la théorie de soins de l'Humanité. Notre entité d'habitation psycho-gériatrique se trouve au Rez inférieur avec un accès direct dans un jardin sécurisé et permet à 15 résidents de vivre dans un environnement adapté à leurs troubles.

## Comme se gère une telle entité?

Le travail de la direction est d'avoir une gestion rigoureuse tout en suivant les directives du service cantonal de la santé. C'est un travail de tous les jours.

## Une complicité entre les pensionnaires et les écoliers existe-t-elle?

Je m'emploie à la créer et les choses se font petit à petit. J'en

veux pour preuve cette anecdote concernant une prestation de tambours militaires qui devait avoir lieu dans la cour d'école. Malheureusement le jour prévu le temps était pluvieux et pour maintenir la manifestation, j'ai proposé d'organiser cette rencontre dans la salle multi-activités de l'EMS: 300 enfants et la majorité des résidents ont partagé ce moment fort apprécié.

### Comment voyez-vous le futur de l'établissement?

J'imagine un EMS qui s'intègre de plus en plus dans le village. Je souhaite que les personnes et familles viennent à la rencontre des aînés. Je signale d'ailleurs que la cafétéria est ouverte au public. Dans ce contexte, le marché du terroir a été une expérience fantastique. Une collaboration accrue avec le CMS pour le bien-être de nos aînés est également à développer. Un foyer de jour pourrait en outre voir son ouverture en 2017. Fidèle à la devise de César Ritz «Le client est Roi», je terminerai en soulignant qu'à La Charmaie, les résidents sont nos clients et qu'ils seront toujours placés au centre de nos préoccupations.



*J'ai eu un immense plaisir à partager ce moment avec M. Fournier, un homme tout dédié à sa cause et animé d'une qualité rare de nos jours, la passion. Chaque pensionnaire, avec lui, est une personne unique et il prend le temps de leur accorder un moment. Je tiens à le remercier de son accueil et de sa disponibilité.*

## L'Association



par Kirsten  
Bovay-Fracheboud



### Bref historique

En 1992, un groupe de parents et de professionnels de la santé mettent en commun leurs forces pour soutenir les enfants hospitalisés de leur région. Grâce à leur motivation et leur travail acharné, ils fondèrent en 1993 l'Association l'Enfant et l'Hôpital Groupe du Chablais et l'espace d'accueil «Le Sparadrap» a ainsi vu le jour à l'Hôpital du district de Monthey.

En 1998, l'Hôpital du Chablais est créé et les services de pédiatrie d'Aigle et de Monthey fusionnent. Le Sparadrap déménage donc en sol vaudois pour poursuivre sa mission.

En 2013, dans la perspective de l'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz, l'Association décide d'étendre ses activités sur la Riviera. Un Sparadrap ouvre alors ses portes dans le service de pédiatrie du Samaritain à Vevey, avec le soutien des dirigeants de l'HRC.

Grâce à la générosité de ses donateurs, l'Association fête

cette année ses 22 ans d'existence, pour le plus grand bonheur des enfants hospitalisés, de leurs familles, mais aussi du personnel soignant et médical des services de pédiatrie.

L'Association est membre de l'Association Suisse l'Enfant et l'Hôpital.

### But de l'association

- Offrir un lieu privilégié dans le milieu hospitalier permettant à l'enfant de se divertir par un soutien récréatif et éducatif, tout en accueillant leurs familles.
- Favoriser le lien entre enfants, parents, médecins et soignants.
- Familiariser les enfants à l'idée que l'hôpital peut aussi les concerner un jour ou l'autre.
- Inciter les parents à préparer chaque enfant à un séjour hospitalier en cas de nécessité.

# Le Sparadrap

## Activités

Diverses activités sont proposées au Sparadrap: jeux de société, bricolage, ateliers cuisine, couture, lecture, jeux de construction ou d'éveil pour les plus petits, etc. Les enfants et adolescents s'y retrouvent volontiers avec leurs familles pour oublier quelques instants les contraintes de leur hospitalisation. Autour du jeu, des discussions s'engagent et ces échanges sont très bénéfiques à l'amélioration de l'état de santé des patients.

## Fonctionnement

Le Sparadrap est accessible à tous les enfants, également avec un lit d'hôpital. Toutefois, une règle est d'or: aucun soin infirmier ou médical n'est donné au Sparadrap. Si un enfant ou un adolescent doit recevoir un traitement ou un médicament, il retourne dans sa chambre avec le personnel soignant. Le Sparadrap reste donc un oasis de bonheur où chaque patient oublie un peu qu'il est à l'hôpital.

Les locaux du Sparadrap sont mis gratuitement à disposition par l'Hôpital Riviera-Chablais qui en assure également son entretien.

A Aigle, le local a une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>.

## Garants

Dresse Alexa Giroud Rivier, médecin-chef, Isabelle Buttet et Anouck Dorsaz, infirmières-chefes d'unités de soins des services de pédiatrie de l'Hôpital Riviera-Chablais sont membres du comité de l'association. Elles répondent du fonctionnement de l'espace d'animation à la direction de l'hôpital.



## Horaires d'ouverture

A Aigle du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h,  
ainsi que le samedi de 9h à 12h.

A Vevey le jeudi et le vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## Contacts pour la Commune de Collombey-Muraz:

Antenne de Collombey:  
Sophie Pannatier  
sophiepannatier79@gmail.com

Antenne de Muraz:  
Kirsten Bovay Fracheboud  
kbovay@bluewin.ch

## Association Suisse l'Enfant et l'Hôpital Groupe Riviera- Chablais «Le Sparadrap»

p.a. Hôpital Riviera-Chablais  
Chemin du Grand-Chêne  
1860 Aigle  
Tél. 024 468 85 02  
info@sparadrap.ch  
www.sparadrap.ch

CCP 19 – 7635 – 2  
IBAN: CH08 0900 0000 1900 763

## Noël des enfants



**Mercredi 16 décembre 2015 à 16h00**

**Hôpital Riviera-Chablais – Cafétéria du site d'Aigle**



*Visite du Père Noël*



*Goûter*

*Voyage en Laponie  
Snick le clown*



**www.sparadrap.ch**

# Service hivernal

## Déneigement et salage des routes

par le service technique

Si d'un point de vue climatique l'année 2015 aura certainement été marquée par les canicules estivales et les faibles précipitations, nous proposons à l'occasion de cette édition du mois de décembre d'anticiper la venue des flocons en traitant d'un sujet de saison: le service hivernal de voirie.

Si quelques tronçons de plaine sont sous-traités à des prestataires privés, pour la très grande majorité du territoire, c'est le personnel communal de la section «travaux-Public & Bâtiments», renforcé de la section des «Eaux» qui assume cette prestation.

Au niveau de l'organisation, un service de piquet hebdomadaire est assumé à tour de rôle par 7 personnes qui portent le souci de l'évolution des conditions routières et décident en fonction de la situation d'engager (ou non) des moyens. En cas de risque de verglas, une vision locale des secteurs exposés est effectuée avant 4h30 afin que, le cas échéant, le salage des routes puisse débuter à 5h00 au plus tard. Pour cette opération, la commune s'est dotée en 2014 d'une nouvelle machine performante et économique en termes de consommation de sel, montée sur le pont arrière d'un véhicule utilitaire. Grâce à ce nouvel équipement, l'opérateur peut régler en tout-temps, le grammage et la largeur de diffusion du sel en fonction des conditions, ce qui permet d'optimiser l'usage du produit actif répandu.

En cas de chutes de neige nocturnes, l'intervention débute aux alentours de 4h45 du matin, lorsque la plupart d'entre nous dort encore profondément. Le territoire communal est subdivisé en zones d'interventions définies préalablement. Chaque ouvrier intervient donc sur un secteur délimité dont il connaît les spécificités.

L'intervention est organisée méthodiquement, selon une logique de progression du véhicule. Sauf en cas de précipitations très importantes, la quasi-totalité du réseau communal est déneigé pour 7h00 – 7h30 au plus tard tandis que pour les places de stationnement, cours d'écoles et autres travaux de « finition » qui sont réalisés en seconde priorité, le travail se prolonge durant toute la matinée en général. Pour les trottoirs et les petits chemins, compte tenu de l'importance du réseau, le déneigement prend généralement un peu plus de temps même s'il débute à la même heure.

Pour le personnel, l'attention doit être maximum car la neige recouvre tous les bords de trottoirs, regards, murets et autres bordurettes qui sont autant de « pièges » dissimulés au même titre que les voitures stationnées en bordure de chaussées. Malgré toute l'application portée, il peut arriver parfois que certains dégâts soient à déplo-

rer. Par ailleurs, en fonction de l'importance des précipitations et selon la configuration des entrées, il n'est pas toujours évident de trouver des espaces disponibles pour le stockage de la neige qui doit parfois être chargée et évacuée en cas de précipitations abondantes.

S'agissant d'un travail très exigeant physiquement mais surtout au niveau de la concentration, le chef d'équipe a la charge d'organiser le travail et le temps de repos du personnel. Il décide de l'engagement des moyens en fonction de l'évolution des conditions et des prévisions météorologiques. En cas de précipitations neigeuses, une intervention mobilise un minimum de 9 personnes, soit: 5 véhicules utilitaires pour les routes (jeep ou tracteur), 2 tracteurs de plus petites tailles pour le déneigement et le salage des trottoirs ainsi que 2 personnes pour le salage des routes puisque c'est la combinaison des deux interventions (déneigement + salage) qui permet d'obtenir un résultat optimal. En clair, une intervention mobilise la quasi-totalité des effectifs disponibles, ce qui peut parfois engendrer certaines difficultés en cas d'épisodes neigeux prolongés.

Dans tous les cas, si l'on peut disposer de routes déneigées, c'est grâce à une petite armée d'employés courageux et appliqués dans leurs tâches, qui chaque nuit œuvrent inlassablement afin d'offrir un service de qualité à l'ensemble de la population... Merci les gars!



# Rétrospective 2015

1<sup>er</sup> août

Une journée empreinte de convivialité  
et de patriotisme



... rythmée notamment par 4 discours présidentiels...



... et ponctuée par un  
magnifique feu d'artifice.

## 30 ans Colomb'Arts



30 ans en 2015! Ca se fête.

## Inauguration de l'École/EMS à Muraz



Plus de 2000 personnes réunies sur la nouvelle place Sous l'Église à Muraz



# Rétrospective 2015

## Marché Arts du terroir



Une magnifique journée du matin jusqu'au soir

## Nonagénaires



Comme chaque année, la Commune a eu le plaisir d'honorer ses fringants nonagénaires

## Sortie des aînés



Après un petit-déjeuner à Farvagny et un succulent dîner à l'hôtel Florida à Studen...

... direction le palais fédéral pour une visite conduite par Yannick Buttet et Mathias Reynard..

Nos aînés ont amené une certaine sagesse dans les travées de la salle du Conseil des Etats et du Conseil National...

... avant de regagner la commune à la nuit tombante.

# Collombey-Muraz change d'identité visuelle et modernise son site internet

En 2014, votre Commune a, par l'intermédiaire de sa commission Communication, initié un travail de fond tendant à valoriser sa communication. Pour ce faire, elle s'est attaché les services d'une entreprise spécialisée en la matière (Plus+). Parmi les actions principales proposées, le Conseil municipal a choisi d'en mener deux de front durant l'année 2015 : la définition d'une nouvelle identité visuelle pour la communication d'une part et la modernisation d'un site internet communal d'autre part. Pour ce faire, suite à un appel d'offre, elle a collaboré avec l'entreprise valaisanne Boomerang, qui a remporté l'appel d'offres effectué. Le résultat de ce travail, qui sera mis en œuvre dès janvier 2016, vous est présenté ici en primeur !

## 1. Nouvelle identité visuelle

Dès le début de l'année prochaine, la Commune utilisera un nouveau logo. Il remplacera l'héraldique utilisé à ce jour pour toutes les communications officielles. L'armoirie officielle reste évidemment celle que la Commune a toujours connue et qui continuera par exemple à floquer le drapeau. Elle n'apparaîtra par contre plus dans les communications officielles.

Le nouveau logo se veut moderne, tout en conservant les emblèmes de la commune que sont la colombe et la muraille. Dès janvier, tous les courriers, factures ou autres communications que vous recevrez de votre administration en seront agrémentés. Mais plutôt qu'ergoter sur les raisons qui ont fait aboutir au choix du logo que nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui, nous prenons le parti de vous laisser le découvrir et vous faire votre propre opinion.



COLLOMBEY  
MURAZ

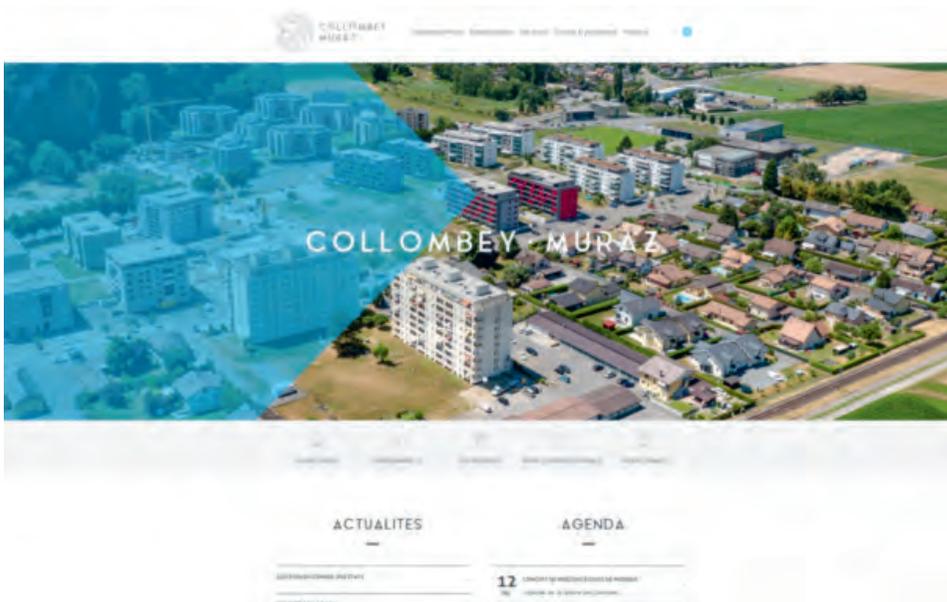
Votre nouveau logo, vous l'aimez un peu, beaucoup, passionnément, à la folie ou pas du tout? N'hésitez surtout pas à nous le faire savoir par mail, via Twitter ou par tout autre canal de votre choix. Nous donnerons un écho à vos avis dans notre prochaine revue communale.

## 2. Nouveau site internet

En parallèle à la redéfinition de l'identité visuelle communale, le Conseil municipal a souhaité redynamiser le site internet communal: Accès facilité aux informations, nouveau look, meilleure visibilité, plateforme adaptée aux différents supports mobiles, nouvelles photos de qualité professionnelle (réalisées avec talent par le photographe professionnel Maxime Schmid, habitant de Collombey-Muraz), voilà autant de lignes directrices qui ont présidé au lifting effectué.

Rapidement, mais en fonction des budgets à disposition, la Commune souhaite également développer au mieux le guichet virtuel, afin de permettre aux citoyens qui le souhaitent de faire le maximum de démarches via internet, à toute heure et en évitant de devoir se déplacer.

Dès le 4 janvier, vous pourrez découvrir et vous familiariser avec votre nouveau site internet. L'administration s'attachera à le compléter, le mettre à jour et le développer tout au long de l'année à venir. Vos suggestions ou transmission d'informations seront volontiers étudiées. Merci d'avance.



L'administration s'est attachée à calculer au plus juste les stocks de matériel, afin que le changement de logo n'entraîne pas de gaspillage (enveloppes, factures pré-imprimées, etc.). Par souci d'économie, le Conseil municipal a néanmoins décidé que tous les stocks seraient épuisés avant l'utilisation du nouveau matériel. Il se peut par conséquent que durant les premières semaines de l'année, vous receviez encore quelques enveloppes ou factures imprimées à l'effigie de l'ancien logo. Merci de votre compréhension.

# Accession à la majorité 2016



NOUS VOUS SOUHAITONS

DE BELLES FÊTES DE NOËL

AINSI QU'UNE EXCELLENTE ANNÉE 2016!

LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ



Voici plusieurs années que votre revue communale paraît deux fois l'an, en juin et en décembre. Nous avons le plaisir de vous informer que dès 2016, plusieurs nouveautés sont à l'agenda : un nouveau design tout d'abord, faisant d'une manière générale la part belle aux images. De nouvelles rubriques ensuite, avec notamment une première page totalement repensée et un article « zoom » (sujet approfondi) par édition. Nous avons également opté pour une parution décalée en février et en août, afin de laisser une place au législatif communal qui pourra, s'il le souhaite, revenir sur les séances consacrées au budget et aux comptes, sans décalage temporel important. Nous vous laisserons découvrir toutes ces nouveautés et les autres d'ici août 2016, date de la prochaine parution (en raison de ce décalage, vous trouvez d'ores et déjà le plan de scolarité 2016-2017 ci-après). D'ici là, en nous réjouissant de vous retrouver, nous vous souhaitons un très joyeux Noël et une merveilleuse année 2016.

# Année scolaire 2016 - 2017

## Ouverture

Jeudi 18 août 2016 - le matin

## Clôture

Vendredi 23 juin 2017 - le soir

## Congés

### Automne

Du vendredi 21 octobre 2016 le soir  
au lundi 7 novembre 2016 le matin

### Immaculée Conception

Jeudi 8 décembre 2016

### Noël

Du vendredi 23 décembre 2016 le soir  
au lundi 9 janvier 2017 le matin

### Carnaval

Du vendredi 24 février 2017 le soir  
au lundi 6 mars 2017 le matin

### Pâques

Du jeudi 13 avril 2017 le soir  
au lundi 24 avril 2017 le matin

### Ascension

Du mercredi 24 mai 2017 à midi  
au lundi 29 mai 2017 le matin

### Pentecôte

Lundi 5 juin 2017

### Fête-Dieu

Jeudi 15 juin 2017